

Commune de SCIENTRIER

Département de Haute-Savoie

REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS EN
PLAN LOCAL D'URBANISME

ARRÊT-PROJET



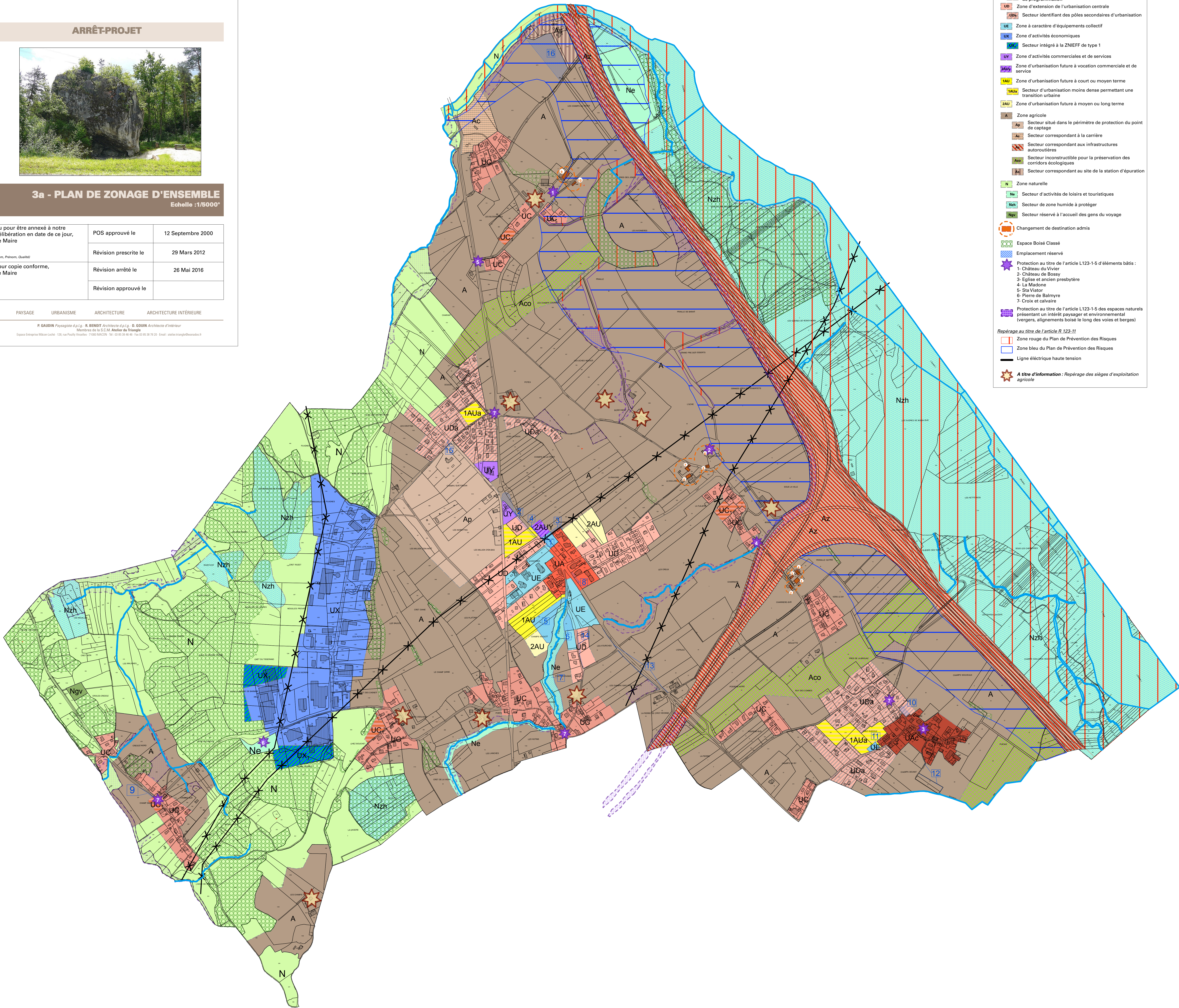
3a - PLAN DE ZONAGE D'ENSEMBLE

Echelle :1/5000"

Vu pour être annexé à notre délibération en date de ce jour, Le Maire	POS approuvé le	12 Septembre 2000
(Nom, Prénom, Qualité)	Révision prescrite le	29 Mars 2012
Pour copie conforme, Le Maire	Révision arrêté le	26 Mai 2016
	Révision approuvé le	

PAYSAGE URBANISME ARCHITECTURE ARCHITECTURE INTERIEURE

P. GAUDIN Paysagiste d.p.l.g. R. BENOIT Architecte d.p.l.g. - D. GOUIN Architecte d'intérieur
Membres de la S.C.M. Atelier du Triangle
Espace Créativité Mieux Vivre - 100 rue Proust - 75008 PARIS - Tél : 01 45 26 46 46 - Fax : 01 45 26 78 25 - Email : atelier@gaudinbenoit.fr



LEGENDE

- UA Zone dense - Chef lieu
- UAc Secteur du centre ancien
- UC Zone de hameau desservie à conforter
- UCc Secteur concerné par une orientation d'aménagement et de programmation
- UD Zone d'extension de l'urbanisation centrale
- UDc Secteur identifiant des pôles secondaires d'urbanisation
- UE Zone à caractère d'équipements collectif
- UX Zone d'activités économiques
- UXc Secteur intégré à la ZNIEFF de type 1
- UY Zone d'activités commerciales et de services
- 2AUy Zone d'urbanisation future à vocation commerciale et de service
- 1AU Zone d'urbanisation future à court ou moyen terme
- 1AUc Secteur d'urbanisation moins dense permettant une transition urbaine
- 2AU Zone d'urbanisation future à moyen ou long terme
- A Zone agricole
- Ap Secteur situé dans le périmètre de protection du point de captage
- Ac Secteur correspondant à la carrière
- Asc Secteur correspondant aux infrastructures autoroutières
- Aco Secteur inconstructible pour la préservation des corridors écologiques
- Asc Secteur correspondant au site de la station d'épuration
- N Zone naturelle
- Ne Secteur d'activités de loisirs et touristiques
- Nzh Secteur de zone humide à protéger
- Ngv Secteur réservé à l'accueil des gens du voyage
- Changement de destination admis
- Espace Bois Classé
- Emplacement réservé
- Protection au titre de l'article L123-1-5 d'éléments bâtis :
 - 1- Château du Vivier
 - 2- Château de Bosny
 - 3- Eglise et ancien presbytère
 - 4- La Madone
 - 5- Ste Victor
 - 6- Pierre de Balmire
 - 7- Croix et calvaire
- Protection au titre de l'article L123-1-5 des espaces naturels présentant un intérêt paysager et environnemental (vergers, alignements boisés le long des voies et berges)

Repérage au titre de l'article R 123-11

- Zone rouge du Plan de Prévention des Risques
- Zone bleue du Plan de Prévention des Risques
- Ligne électrique haute tension
- A titre d'information : Repérage des sièges d'exploitation agricole

